

A Monsieur le Professeur Jean Luc HAROUSSEAU  
Président du Collège de la HAS  
2 Avenue du Stade de France  
93218 Saint Denis la Plaine Cédex

Fournes en Weppes, le 11 juin 2012

Objet : demande de retrait du guide ALD du diabète de type 2

Monsieur le Président,

L'association loi 1901 *Formindep* regroupe des citoyens, usagers et professionnels du système de santé, œuvrant pour une formation et une information médicales indépendantes dans le seul intérêt des patients et des soignants. Elle a notamment pour but de favoriser et promouvoir, par tous moyens utiles, la diffusion d'une information et d'une formation en matière de santé, élaborées à partir de connaissances scientifiques fiables, indépendantes de tout autre intérêt que celui de la santé des personnes, en particulier intérêts industriels, financiers, commerciaux, mais également philosophiques, politiques, religieux ou personnels, et également de diffuser en France et dans le monde, toute connaissance scientifique ou autre, utile à une bonne gestion du risque sanitaire que constituent les influences exercées par d'autres intérêts que celui de la santé des personnes sur la formation et l'information médicales<sup>1</sup>.

Suite au recours du *Formindep*, le Conseil d'Etat a décidé le 27 avril 2011 d'abroger la recommandation de la HAS « Traitement médicamenteux du Diabète de type 2 ». L'institution que vous présidez a pris acte de cette décision et a abrogé le 18 Mai 2011 la recommandation « Diagnostic et

---

<sup>1</sup> <http://www.formindep.org/Les-statuts-de-l-association.html>

prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées », et suspendu encore 6 autres recommandations.

Pourtant, au moment où nous écrivons, nous constatons que la recommandation abrogée par le Conseil d'Etat « Traitement médicamenteux du Diabète de type 2 » est toujours le support scientifique d'une autre recommandation opérationnelle de la Haute Autorité de Santé portant sur le diabète : le « Guide ALD ».

Parmi les membres du groupe de travail de ce guide ALD, quatre ont participé à l'élaboration de la recommandation abrogée : le président le Pr S. Halimi, le vice-président le Pr A. Grimaldi, le chef de projet le Dr M. Gerson ainsi que le Dr M. Varroud-Vial. A ce jour, seules les déclarations publiques d'intérêts de deux des membres de ce groupe de travail sont consultables sur votre site, celle du Docteur M. Gerson et celle du Dr G. Henry. D'après les pièces fournies au cours de la procédure en Conseil d'Etat, les quatre médecins ayant également participé à la recommandation abrogée présentaient des liens d'intérêts<sup>2</sup>.

D'autre part, vos procédures prévoient l'actualisation de ce type de guide tous les 3 ans (page 1 du guide). Or celui-ci est daté de juillet 2007, soit il y a 5 ans. Depuis 5 ans les données scientifiques publiées dans de grandes revues internationales ont modifié la manière de traiter et de surveiller ces patients. Sont notamment remis en cause les traitements intensifs de tous les diabétiques, par des objectifs glycémiques ou tensionnels trop intenses, ou des co-prescriptions non fondées (aspirine et certaines doses de statines).

La liste des actes et prestations a été mise à jour en novembre 2010. De fait, elle recommande toujours des traitements qui sont soit suspendus (comme ceux à base de pioglitazone), soit déremboursés (comme la varenicline) du fait d'une réévaluation à la baisse de leur balance bénéfice-risque, soit controversés comme l'aspirine, ou sous surveillance renforcée par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament, ex-AFSSAPS en France (l'insuline glargine, l'exénatide, la sitagliptine et la vildagliptine) ou par la Food Drug Administration aux USA.

---

<sup>2</sup> [http://www.formindep.org/IMG/pdf/Memoire\\_AFSSAPS-2.pdf](http://www.formindep.org/IMG/pdf/Memoire_AFSSAPS-2.pdf)

En Grande Bretagne, ces données ont conduit le Nice (National Institute for Health and Clinical Excellence) à procéder à de profonds remaniements des recommandations sur le diabète de type 2.

L'ensemble de ces constats, soit :

- l'utilisation d'une recommandation abrogée par le Conseil d'Etat
- la présence de liens d'intérêts dont certains majeurs pour au moins quatre des experts sollicités pour l'élaboration de votre guide ALD
- les données scientifiques nouvelles, notamment de pharmacovigilance
- l'attitude conséquente du NICE

nous font conclure que ce guide n'a plus aucune qualité pour servir de support réglementaire à la prise en charge des patients diabétiques en ALD.

Nous vous demandons donc formellement, Monsieur le Président, le retrait de ce guide ALD.

Ne doutant pas de l'importance que vous accorderez à notre demande, dans l'attente de votre réponse, et vous assurant de notre vigilance sur cette question fondamentale, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations les plus indépendantes.

Philippe FOUCRAS, président du *Formindep*

